

Commune de Roquefort de Sault

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :
19 Avril 2019.

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

Membres du conseil

présents:

Mme. Monique SAINT JEVIN Maire
Mme. Annie DENJEAN 1^{er} adjoint
Mme. Nicole MANRESA
M. Benoit OLIVE

Absents :

M .Patrick DULCET(présent en audioconférence ; procuration donnée à Mme Le Maire)
M. Eric AUBIGNA (non excusé).

ORDRE DU JOUR

- DEVIS RIGONI POUR BATIMENTS COMMUNAUX. 2
 - DEVIS AXAT ELEC..... 2
 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE LA COMMUNE ET LE BAR..... 2
 - CONTRAT DE LOCATION LICENCE IV 3
 - CLECT (APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 07/03/19 SUR EVALUATION DES TRANSFERTS DE COMPETENCE 2017 ET 2018 A LA CCPA. 3
 - SIVU RESIDENCE D'AUTONOMIE : CONTRIBUTION FINANCIERE..... 3
 - MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCPA ." 3
 - APPEL A PROJET POUR LE SYADEN TRANCHE 2 (ECLAIRAGE PUBLIC)..... 4
 - DIVERS..... 4
-

□ DEVIS RIGONI POUR BATIMENTS COMMUNAUX.

BAR

Mise en conformité « accessibilité bar »

Mme Le Maire expose au conseil les différents travaux que nous devons faire pour finaliser la conformité d'accessibilité handicapée.

Montant du devis 3530.40 € TTC

DEL 2019-41

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Accepte** le montant du devis de Mr. RIGONI pour un montant de 3530.40 € ttc
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

Changement des huisseries

Comme nous l'avons envisager depuis longtemps , nous décidons de changer les portes et fenêtres du bar.

Montant du devis : 8616.00 € TTC

DEL 2019-42

Après en avoir délibéré à l'unanimité , le Conseil Municipal

- **Prend** acte du changement nécessaire des huisseries
- **Accepte** le montant du devis de Mr RIGONI d'un montant de 8616.00 €TTC
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

GÎTE 2

Travaux de rénovation du gîte n2

Des travaux de rénovation sont effectués au gîte n 2.

Mr RIGONI nous présente un devis d'un montant de 10 291.20 € TTC.

DEL 2019_43

Après en avoir délibéré à l'unanimité , le Conseil Municipal

- **Accepte** le devis de Mr RIGONI Régis d'un montant de 10 291.20 €TTC
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

□ DEVIS AXAT ELEC

Nous devons procéder également à quelques travaux électriques qui seront réalisés par AXAT ELEC.

Le devis des travaux s'élève à 1 851.43.00 €TTC

DEL 2019 44

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Accepte** le devis de AXAT ELEC d'un montant de 1 851.43 € TTC
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

□ CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE LA COMMUNE ET LE BAR.

Nous avons un nouveau repreneur pour le bar ; l'ouverture est prévue le 1 Mai prochain.

Nous signons une convention d'occupation temporaire avec les nouveaux locataires du 1 Mai au 31 Décembre 2019.

Le montant de la location est fixée à 50 € par mois.

DEL 2019-45

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Prend** acte de la prochaine ouverture du bar prévue le 1 Mai PROCHAIN
- **Accepte** les termes de la convention d'occupation temporaire signée entre les deux parties pour un loyer mensuel de 50 €
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

□ **CONTRAT DE LOCATION LICENCE IV**

De la même manière nous mettons la licence IV du bar en location

Le montant est de 100 € par an.

Pour 2019 le montant sera calculé au prorata.

DEL 2019-46

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Accepte** la location de la licence IV aux nouveaux locataires du bar pour un montant de 100 € /an.
- Note que pour 2019, le montant sera calculé au prorata.
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

□ **CLECT (APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 07/03/19 SUR EVALUATION DES TRANSFERTS DE COMPETENCE 2017 ET 2018 A LA CCPA.**

Le Maire expose que le 7 mars 2019 la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport d'évaluation des charges transférées suivantes concernant l'année 2017 et 2018.

1 l'extension de la contribution du SDIS à l'ensemble des communes

2 le transfert de la compétence GEMAPI

3 le financement du service de l'urbanisme et de la vérification des hydrants

4 l'intégration des dépenses scolaires pour le secteur d'Axat.

Pour permettre au Conseil Communautaire des Pyrénées Audoises de se prononcer sur le montant définitif des attributions de compensation, ce rapport doit faire l'objet d'un accord à la majorité des conseils municipaux

DEL 2019-47

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Considérant** la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT relative aux transferts des charges pour 2017 et 2018
- **Adopte** les propositions ci-dessus

□ **SIVU RESIDENCE D'AUTONOMIE : CONTRIBUTION FINANCIERE..**

Afin que le SIVU créé pour la Résidence d'autonomie puisse fonctionner , il est nécessaire que chaque commune octroie une aide financière. Le montant pour notre commune est de 1000 €

DEL 2019-48

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Accepte** le montant de 1000 € représentant la contribution financière de notre commune au fonctionnement du SIVU de la Résidence d'Autonomie.
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

□ **MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCPA ."**

Suite à la création de la commune nouvelle du Val du Faby issue de la fusion de FA et de ROUVENAC,
le Conseil Communautaire à proposer de modifier le tableau des communes

DEL 2019-49

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve** la nouvelle liste des communes de la CCPA (61 communes°)
- **Approuve** son inscription aux statuts.

□ **APPEL A PROJET POUR LE SYADEN TRANCHE 2 (ECLAIRAGE PUBLIC).**

Mme Le Maire rappelle au conseil le projet de rénovation de l'éclairage public .

Le SYADEN nous a communiqué le rapport d'analyse de projet pour la rénovation de l'éclairage public concernant le hameau de Buillac (tranche 2)

Il y a lieu de présenter un dossier de demande subvention au SYADEN pour cette deuxième tranche .

DEL 2019- 50

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **Autorise** Mme Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier
- **Sollicite** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense
- **Désigne** Mme Le Maire en qualité de référent de la commune pour le suivi des opérations

Nous allons lancer un appel d'offres auprès d'entreprises compétentes pour la réalisation des travaux.

DEL 2019-51

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ;

- **Accepte** la proposition du SYADEN pour les travaux à réaliser
- **Autorise** Mme Le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre auprès d'entreprises compétentes

□ **DIVERS**

- Dans un premier temps le bar est ouvert le :

Mercredi

Jeudi **8 h 30 à 23 h 00**

Vendredi

Samedi

Dimanche : **8 h 30 à 16 h 00**

Date du passage des encombrants

- 14 mai 2019
- 23 juillet 2019
- 10 septembre 2019
- 19 novembre 2019

- Vous devez vous rapprocher du secrétariat de la Mairie pour vous inscrire.

Nous vous demandons de ne sortir vos encombrants que la veille du passage du camion .
Merci d'avance.

- Dates à retenir :
1^{er} Juin : Randonnée organisée par Doty
23 Juin : Randonnée "le tour des villages"

Renseignements en Mairie (voir affichage).